

Se former au BPJEPS Sports Collectifs Mention Handball par l'apprentissage

Sous réserve de l'approbation des institutions compétentes



⇒ PUBLIC VISE

Ce contrat s'adresse à des jeunes de moins de 31 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap).

Le contrat d'apprentissage dans les métiers de l'Animation ou du Sport permet à un jeune d'acquérir un diplôme via une formation professionnelle initiale.

⇒ PRINCIPE

Basé sur le principe de l'alternance, le contrat d'apprentissage prévoit une présence de l'apprenti sur son lieu de travail (appelé structure d'accueil) et en Centre de Formation d'Apprentis (CREPS).

Vous disposez d'un Contrat de travail à Durée Déterminée.

En qualité d'apprenti vous êtes salarié et bénéficiez des mêmes droits sociaux que les autres salariés de la structure.

⇒ AVANTAGES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

- *Votre formation est gratuite et rémunérée*
- *Vous avez un statut de salarié*
- *Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle valorisante*

⇒ DEMARCHE

Pour plus de renseignements sur l'apprentissage, contactez :

CFA Form'AS

4 Allée du Sommerhof - 67 200 Strasbourg

☎ 03 88 26 94 70 ou 03 88 28 00 05

@ : contact@form-as.fr

⇒ PRE INSCRIPTION :

TOUS les candidats à l'apprentissage doivent se pré-inscrire avec ce lien :

<https://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>